
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 28 juin 2022 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin

CA22 08 0266

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 28 juin 2022, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Vana Nazarian

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Annie Gagnier

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA22 08 0267

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 juin 2022, tel que modifié par l'ajout du point 60.03.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 juin 2022, tel que modifié par l'ajout du point 60.03.

ADOPTÉ.

CA22 08 0268

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA22 08 0269

Le maire d'arrondissement fait rapport sur la situation financière de l'arrondissement en 2021 et dépose « Les faits saillants du rapport financier 2021 », conformément à l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le maire fait également rapport sur diverses réalisations de l'administration laurentienne de l'année 2021.

Le Conseil prie le secrétaire de déposer le document intitulé « Faits saillants du rapport financier 2021 » aux archives.

CA22 08 0270

La première période des questions du public a lieu de 19 h 51 à 20 h 35.

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Fayez Altounji – en présentiel
160, rue Khalil-Gibran, app. 307, H4N 0A9

Monsieur demande si une mesure efficace est proposée pour sécuriser l'intersection du boulevard Lebeau et de la rue Khalil-Gilbran et pour diminuer le bruit des voitures et des camions sur le boulevard Lebeau. Monsieur craint un accident avec un piéton.

Réponse (A. DeSousa): Cette problématique nécessite une analyse par les services de circulation, oui, il y a la possibilité d'un feu rouge, mais il s'agit d'une artère qui dessert principalement un secteur industriel et que la majorité de la circulation provient de l'autoroute 15. Une analyse sera faite par nos services afin d'y apporter des solutions. Il s'agit d'une problématique complexe où les solutions ne sont pas évidentes.

Pour le bruit, il y a toujours une possibilité de réduire la vitesse, mais puisque le boulevard Lebeau n'est pas une rue résidentielle mais artérielle, l'arrondissement ne peut procéder seul. Le dossier sera transmis au service de la Circulation pour analyse et fera l'objet d'une analyse de concert avec les services centraux.

Le commandant Gauthier prend bonne note de vos commentaires et l'hypothèse de la présence d'une voiture banalisée à certaines heures sera prise en considération.

Madame Johanne Chamberland – en présentiel
740, rue Filiatrault, H4L 3V4

Madame aimerait que le stationnement de la bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent soit sans frais les soirs ou à tout le moins afficher si cela peut se faire.

Dans la ruelle qui va à la bibliothèque, à partir de la rue du Collège, certains arbres perdent beaucoup de branches. Cette situation pourrait causer des accidents avec les passants et les enfants qui jouent dans cette ruelle.

Réponse (A. DeSousa) : En temps normal, le stationnement est réservé aux utilisateurs de la bibliothèque, mais quand la bibliothèque est fermée nous allons vérifier s'il y a des empêchements qui interdiraient le stationnement en dehors des heures d'ouvertures (c'est d'ailleurs encouragé durant les tempêtes). Nous informerons la direction des Travaux publics de cette situation et nous vous ferons part du suivi qui sera effectué à cet égard.

Madame Christine Homonko – en présentiel
205, rue Saint-Aubin, H4M 2J1

Madame mentionne le trafic excessif sur les rues Bourdon, Saint-Aubin et Tait. Six jours par semaine, des camions de livraison et de gros camions circulent. Elle note aussi une augmentation importante des véhicules routiers. Elle ne sait pas où ils s'en vont, mais il y a un stationnement dans ce secteur.

Malgré l'installation d'un support à vélo à l'extérieur du PJC (De l'Église et Décarie), il n'y a rien pour sécuriser les vélos.

Réponse (A. DeSousa) : Cette problématique est transmise au commandant Gauthier du PDQ 7, et pour la question du stationnement nous informerons le directeur des Travaux publics. De plus, nous vous invitons à nous laisser vos informations, ou notes.

Concernant la sécurité des bicyclettes, nous analyserons cette situation et un suivi sera effectué auprès des services responsables.

Madame Lupe Torres – en présentiel
2440, rue Gold, H4M 1S4

Entre les deux édifices situés aux 2440 et 2410, rue Ward, il y a un petit chemin pour aller au centre médical Physimed ou pour aller prendre l'autobus. Ce chemin était très pratique et nous permettait de sauver beaucoup de temps dans nos déplacements quotidiens et il a toujours été ouvert depuis 20 ans, mais quelqu'un a mis une clôture, ce qui nous oblige à faire un grand détour pour rentrer chez soi. Le propriétaire du 2410 refuse de rouvrir le chemin. Donc, il s'agit d'un problème.

Réponse (A. DeSousa) : Il s'agit de terrains privés et nous avons très peu d'influence pour corriger la situation. Si une clôture y a été installée, c'est probablement de plein droit. Cependant, nous effectuerons la vérification des lieux et une réponse vous sera transmise.

S. Q.
H4R 0P1

Quelles sont les mesures qui vont être prises pour diminuer la population de bernaches dans les parcs et particulièrement à Bois-Franc?

Réponse (A. DeSousa) : Les périodes d'effarouchement des bernaches sont approximativement du début avril à la fin juin et du 1^{er} août à la mi-décembre et ce, dans les parcs ciblés par l'arrondissement. Il n'y a pas d'effarouchement pendant le mois de juillet, car les bernaches sont en période de mue et ne peuvent pas voler. Il est donc impossible de les déplacer pendant cette période.

À titre informatif, l'entrepreneur en charge, Faucon environnement a effectué au cours du dernier mois un total de 219 interventions d'effarouchement de bernaches dans cinq parcs de l'arrondissement à savoir, les parcs Bernard-Paquet, du Bois-Franc, Guillaume-Bruneau, Marcel-Laurin et Philippe-Laheurte. De plus, 66 interventions ont été faites spécifiquement au Parc du Bois-Franc.

Madame Aminata Keita, H8Y 1S7
bijoutakei@gmail.com

Comment avoir accès au formulaire pour la demande concernant votre nouveau projet à Saint-Laurent?

Réponse (A. DeSousa) : Le formulaire vous permettant de démontrer votre intérêt pour la Coopérative d'habitation laurentienne est disponible sur le site internet de l'organisme Bâtir Son Quartier au lien suivant : [Bâtir Son Quartier](#). Pour toute autre question, vous pouvez contacter l'agent de location au 514-933-2755 poste 2219 ou en écrivant à l'adresse courriel logements@batirsonquartier.com.

Monsieur Imad Badawi, H4N 1T5
imad.bdw@gmail.com

Why aren't there no parking signs in all T intersections? It seems to be widely acceptable to park inside T intersections blocking pedestrian crossings and making it difficult for drivers to see children crossing intersections.

Réponse (A. DeSousa) : Parking is prohibited in front of pedestrian crossings as per Saint-Laurent's Road safety by-law and the provincial Road Safety Code. "No parking" signs will be implemented at all intersections within the next few years as part of a parking restriction revision. In the meanwhile, you may call the Agence de mobilité durable for quick on-site interventions by parking agents at 514-280-2222 option 5.

Monsieur Michael Riccucci, 1865, rue Filion
riccucci@yahoo.com

I own a house at 1030, du Ruisseau. The house was flooded last Thursday, due to insufficient drainage of the sewer system. I am holding the city responsible for the repairs. I am seeking the

difference of funds, resulting from the estimate of repairs, less the amount paid by my insurance company. Please inform me of the procedure.

Réponse (A. DeSousa) (Citoyen contacté par le BAM le 23-06-2022) We are sorry for the situation you have experienced. If you have any compensation request, it must be presented as a notice of claim at the City. For this purpose, you will have to fill the form that you will find on the website of the City of Montreal by searching Filing claims. Please note that you have a delay of 15 days following the event to inform the City of your claim, for that matter we contacted you by email on June 23rd to inform you of the procedure.

Madame Anaïs Gagnon, H4L 3V3
money.anais@gmail.com

Quelles seraient les étapes à suivre pour que l'arrondissement de Saint-Laurent ajoute des obstacles de dressage dans les parcs à chien?

Réponse (A. DeSousa) : Ces commentaires ont été transmis au service responsable des aménagements et des parcs canins. Entre-temps, on peut toujours communiquer avec le 311 pour des informations plus générales sur les parcs canins.

Cependant, il y a 9 parcs à chiens sur le territoire de l'arrondissement et ceux-ci ont été pensés en fonction d'être un lieu de détente et d'exercices, pas pour des entraînements. De ce fait, rien n'a été prévu ni privilégié pour ce genre d'activité lors de l'aménagement de ces parcs.

Monsieur André Grimard, 990, Jules-Poitras, H4N 0A1
andre@savite.com

Un nouvel aménagement est en réalisation au parc situé face au 990, boulevard Jules-Poitras (carré Thérèse Cadorette).

Étant donné la proximité de l'immeuble, environ 60 pieds et l'âge moyen de ses résidents et ses voisins, a-t-on pensé à un aménagement qui permettra de conserver la quiétude qui y existe depuis plusieurs années?

Réponse (A. DeSousa) : La quiétude des résidents a été prise en compte lors de la planification des aménagements du parc Thérèse-Cadorette. Il faut noter que le secteur en question est enclavé par de grandes artères ainsi que par le chemin de fer et que les enfants du secteur n'ont pas accès à des équipements de jeux. Le parc prévoit l'implantation de modules de jeux pour enfants de 2 à 12 ans ainsi que la bonification de la végétation. Ces aménagements sont complémentaires aux modules de jeux pour enfant et à la pastille de basketball qui se trouvent au parc Raymond-Vidal sur la rue Khalil-Gibran.

Madame Catherine Chevrier, 1357, rue Decelles, H4L 2C4
catherine.chevrier50@gmail.com

Mon intervention de ce soir porte sur la surveillance des places de stationnement à durée de 60 et 120 minutes aux abords des rues Saint-Germain, Roy, Decelles et Saint-François-Xavier. Elle s'adresse au Maire DeSousa.

L'Arrondissement ne semble pas disposer de la volonté et des ressources adéquates pour surveiller et sanctionner les automobilistes ainsi que les exploitants, employés et clients du 910, rue Saint-François-Xavier qui stationnent beaucoup plus longtemps que la durée prescrite dans les places de stationnement de 60 ou 120 minutes, et ce, quotidiennement et souvent pour plusieurs journées consécutives.

La pertinence de ma xième intervention citoyenne à ce sujet s'appuie sur le fait que les résidents, les usagers du parc Decelles et les commerces et services de proximité ne peuvent plus jouir de l'opportunité que leur offraient ces places de stationnement à durée limitée, et ce, depuis de nombreux mois, voire depuis le début de l'année 2019.

Aussi, le problème est accentué par le fait que des étudiants s'y stationnent pour se rendre au cégep pour ensuite assister à leurs cours qui se déroulent sur des périodes excédant 60 ou 120 minutes.

Pour les résidents, ça devient un problème lorsqu'ils reçoivent des visiteurs, du personnel pour des soins à domicile ou des réparateurs, pour ne donner que ces exemples. De plus, il est très contrariant de voir autant d'infractions non sanctionnées sur le territoire de l'arrondissement, celles-ci s'ajoutant à plusieurs autres dont nous sommes témoins. Celles-ci nous privant également de ressources financières non négligeables.

Ainsi, ma question est la suivante : avez-vous la franche volonté de vous occuper avec diligence de ce dossier, et ce, en le portant haut et fort auprès de la Ville de Montréal et de l'Agence de mobilité durable par le biais d'une demande réclamant davantage de ressources dédiées à la surveillance adéquate des espaces de stationnement?

Réponse (A. DeSousa) : L'arrondissement a bel et bien la volonté de s'occuper du bien-être de ses résidents. Les patrouilleurs de l'arrondissement ainsi que ceux de l'Agence de mobilité durable travaillent à avertir et sanctionner les automobilistes ne respectant pas la réglementation.

Cependant, si vous êtes témoin d'une situation qui nécessite l'émission d'un avis d'infraction, vous pouvez contacter directement l'Agence de mobilité durable, qui relève du SPVM, afin qu'ils puissent émettre un constat au 514-280-2222. Bien sûr, nous travaillons de pair avec eux afin qu'ils puissent effectuer une surveillance plus accrue dans les zones à problème de l'arrondissement, c'est pourquoi une demande a été créée et leur a été transmise. Vous pouvez contacter le 311 afin d'avoir un suivi sur cette demande.

À cet effet, une rencontre a eu lieu entre le conseil et l'Agence de mobilité durable il y a deux semaines et votre secteur leur a été spécifiquement mentionné.

Madame Suzanne Gour, 3400, Jean Bouillet

suzanne.gour@videotron.ca

Peut-on espérer une ouverture prochaine de la piscine au parc Marlborough? C'est un très beau parc, tennis, ballon panier; on peut passer une journée complète à l'extérieur et profiter du beau temps, surtout quand on n'a pas d'auto et plusieurs enfants; ce qui permet d'échanger entre amis et famille. La piscine et les jeux d'eau seraient bienvenus.

Il y a le parc Noël-Nord, mais c'est quand même loin à marcher avec des enfants et un pique-nique à transporter. Essayez de nous redonner un coin d'eau et de penser aux enfants, ainsi ils seront heureux comme des poissons dans l'eau!

Réponse (A. DeSousa) : Le projet de rénovation de la piscine Marlborough a été repensé au complet. Le nouveau bassin sera d'une capacité plus importante avec une accessibilité universelle. De ce fait, les délais de conception sont prolongés pour répondre aux nouvelles demandes.

Au niveau de l'échéancier du projet, les études d'avant-projet et l'analyse des opportunités d'aménagement et de reconfiguration du bassin ont accru la durée initialement prévue pour la conception du projet. La conception détaillée par les firmes d'architecture et d'ingénierie est en cours.

(Réponse I. Bastien) : L'ouverture prévue pour la piscine serait en 2024 alors que les jeux d'eau devraient ouvrir en 2023. Il s'agit d'un investissement de plus de 5 M\$.

CA22 08 0271

Dépôt du rapport, pour les mois de mars et avril 2022, du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA22 08 0272

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229193016 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux de plantation, d'arrosage et d'entretien des arbres, pour les années 2023 à 2026.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des Travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux de plantation, d'arrosage et d'entretien des arbres, pour les années 2023 à 2026.

ADOPTÉ.

CA22 08 0273

Soumis sommaire décisionnel numéro 1227602004 relatif à une entente avec Outfront Media Canada pour l'affichage publicitaire sur leurs panneaux-réclame.

ATTENDU que l'entreprise Outfront Media offre à l'arrondissement de Saint-Laurent la possibilité de s'afficher afin de promouvoir l'arrondissement ou des organismes locaux gratuitement;

ATTENDU que l'arrondissement est d'avis que le temps d'affichage alloué par Outfront Media peut contribuer à des campagnes publicitaires initiées par l'arrondissement, dont la campagne "*C'est ici que ça se passe!*" qui a pour but de promouvoir l'arrondissement;

ATTENDU que cette entente ne comporte aucun frais pour l'arrondissement;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la signature d'une entente avec Outfront Media Canada pour l'affichage publicitaire sur leurs panneaux-réclame.

ADOPTÉ.

CA22 08 0274

Soumis sommaire décisionnel numéro 1224378013 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture de décorations festives d'hiver afin d'illuminer le boulevard de la Côte-Vertu durant le temps des Fêtes – Soumission 22-523.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Leblanc illuminations-Canada inc.	75 695,17 \$
Accès Decor	78 700,39 \$
Groupe Artea	83 709,85 \$

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'octroyer à la firme **Leblanc illuminations-Canada inc.** le contrat pour la fourniture de décorations festives d'hiver afin d'illuminer le boulevard de la Côte-Vertu durant le temps des Fêtes, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **75 695,17 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 22-523;

2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0275

Soumis sommaire décisionnel numéro 1227602003 relatif à l'octroi d'un contrat pour des services professionnels de planification détaillée du secteur des portes d'entrée - Soumission 22-520.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Affleck de la Riva, s.e.n.c.	80 022,60 \$
Civiliti	90 577,31 \$
Huma	104 282,33 \$

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Affleck de la Riva, s.e.n.c.**, le contrat pour des services professionnels de planification détaillée du secteur des portes d'entrée, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **80 022,60 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 22-520;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0276

Soumis sommaire décisionnel numéro 1227550002 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux de démantèlement de bases de béton et de panneaux signalétiques extérieurs existants - Soumission 22-015.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Les pavages Dancar (2009) inc.	219 947,18 \$
Construction Arcade	248 700,00 \$
Construction Novotech inc.	416 715,39 \$

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Les pavages Dancar (2009) inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de démantèlement de bases de béton et de panneaux signalétiques extérieurs existants, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **219 947,18 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 22-015;
- 2.- D'autoriser une dépense de **32 992,07 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **252 939,25 \$**, pour les travaux;
4. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0277

Soumis sommaire décisionnel numéro 1223152004 relatif à l'octroi d'un contrat pour la surveillance des travaux de reconstruction des conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc entre la rue Marcel et le collecteur (hors rue) et de réhabilitation d'égout et d'aqueduc sur la rue Duchesne – Soumission 19-006.

ATTENDU l'entente-cadre 19-006 conclue avec FNX-INNOV inc., relative à des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la préparation de plans et devis et la surveillance de divers travaux de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **FNX-INNOV inc.**, le contrat pour la surveillance des travaux de reconstruction des conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc entre la rue Marcel et le collecteur (hors rue) et de réhabilitation d'égout et d'aqueduc sur la rue Duchesne, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **202 035,22 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'entente-cadre – 19-006;
- 2.- D'autoriser une dépense de **20 203,52 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **222 238,74 \$**, pour les travaux;
4. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0278

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229642001 relatif à l'octroi d'un contrat de gré à gré pour l'achat d'équipements Wi-Fi pour l'ensemble des bâtiments municipaux.

ATTENDU que pour ce projet de modernisation du réseau sans-fil, l'arrondissement souhaite acquérir les points d'accès sans-fil et la suite sans-fil MIST AI de Juniper pour remplacer toutes les solutions sans-fil désuètes existantes;

ATTENDU que cette nouvelle solution nous permettra d'avoir une solution sans-fil fiable, moderne et centralisée pour un meilleur service à nos employés;

ATTENDU le règlement 18-038 intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle ».

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer de gré à gré à la firme **Insight Canada inc.**, le contrat pour l'achat d'équipements Wi-Fi pour l'ensemble des bâtiments municipaux, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **96 176,01 \$** sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0279

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229193017 relatif à une convention d'aide financière avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la réalisation du Projet de restauration et de création de milieux humides et hydriques au boisé du parc Marcel-Laurin.

ATTENDU que le 1^{er} septembre 2020, l'arrondissement de Saint-Laurent a été autorisé à déposer une demande de subvention pour le projet de restauration du boisé du parc Marcel-Laurin (ci-après Projet) au volet 2 du programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

ATTENDU que le 31 janvier 2022, l'arrondissement a reçu une lettre du Ministère l'informant de l'acceptation de son projet en lui octroyant un montant maximum de 999 610,98 \$, pour une durée de trois ans;

ATTENDU qu'afin de confirmer l'obtention de cette contribution monétaire, l'arrondissement de Saint-Laurent doit signer une convention d'aide financière avec le MELCC, laquelle stipule entre autres, les règles entourant le versement de l'aide financière, les mesures à mettre en œuvre pour s'assurer de l'état d'avancement du Projet et de son efficacité, ainsi que les mesures de suivi à prendre pour assurer l'atteinte des objectifs du projet et garantir sa pérennité.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la signature d'une convention d'aide financière avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la réalisation du Projet de restauration et de création de milieux humides et hydriques au boisé du parc Marcel-Laurin;
- 2.- D'accepter un montant de 999 610,98 \$, réparti sur trois ans;
- 3.- D'autoriser la cheffe de division de l'Environnement et de la protection du territoire à signer les documents administratifs s'y rattachant.

ADOPTÉ.

CA22 08 0280

Soumis sommaire décisionnel numéro 1220299010 relatif à un soutien financier totalisant 63 000 \$ à être réparti entre deux organismes, pour l'année 2022, dans le cadre du budget dédié à l'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine, à l'approbation des projets de conventions s'y rattachant et à donner l'autorisation au directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer les conventions.

ATTENDU qu'en 2022, le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) dédié à l'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine a été bonifié afin de permettre à l'ensemble des arrondissements de réaliser des stratégies de sécurité urbaine et de prévention structurantes sur leur territoire, et ce, en concertation avec leurs partenaires;

ATTENDU que, par l'entremise du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements, Saint-Laurent peut compter sur une somme de 80 000 \$ pour l'année 2022, à être versée à un organisme identifié, pour la réalisation des stratégies de sécurité urbaine et de prévention structurantes sur le territoire, et ce, en concertation avec nos partenaires;

ATTENDU que l'implantation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine apporte des retombées importantes sur le renforcement de la mobilisation et l'engagement de la population, des communautés et des actrices et acteurs locaux autour des questions de sécurité, à développer la connaissance sur ceux-ci et à renforcer le leadership local et les capacités d'actions;

ATTENDU que ce programme est complémentaire aux actions de l'arrondissement dans ce domaine;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver le versement d'un soutien financier totalisant 63 000 \$, selon les modalités prévues au tableau ci-après pour l'année 2022, le tout dans le cadre du budget dédié à l'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine dans les arrondissements :

Organisme	Titre du projet	Montant recommandé
Centre d'initiatives pour le développement communautaire - l'Unité	Déploie tes elles	25 000 \$
Centre des femmes de Saint-Laurent inc.	Comités citoyens locaux en sécurité urbaine : Mon quartier, mon choix	38 000 \$

- 2.- D'approuver les conventions qui s'y rattachent;

- 3.- D'autoriser le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer lesdites conventions;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0281

Soumis sommaire décisionnel numéro 1224103002 relatif à l'accréditation de 13 organismes de loisirs de Saint-Laurent pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, à l'approbation du soutien technique, matériel et locatif et à l'autorisation de la signature des conventions s'y rattachant par le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU que le 1^{er} décembre 2015, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté par résolution (CA15 080779) la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent*, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017;

ATTENDU que dans le cadre de la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent*, 13 organismes de loisirs ont présenté une demande d'accréditation;

ATTENDU que compte tenu de l'historique du soutien et de la nature des activités offertes à la population, nous recommandons de renouveler les accréditations à l'ensemble des 13 organismes mentionnés au sommaire décisionnel;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver le renouvellement de l'accréditation des 13 organismes de loisirs actifs sur le territoire de Saint-Laurent pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;
- 2.- D'approuver le soutien technique, matériel et locatif;
- 3.- De leur accorder une somme de 29 250 \$ en soutien à leur mission de base pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, somme à être distribuée selon les informations indiquées au sommaire;
- 4.- D'approuver la signature des conventions établissant les modalités et les conditions de versement des soutiens financiers par le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social;
- 5.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0282

Soumis sommaire décisionnel numéro 1224103003 relatif à une contribution financière annuelle de 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse) pour l'intervention de l'organisme dans le secteur Chameran pour une période de deux ans couvrant les années 2022-2024, à l'approbation de la convention qui s'y rattache et à l'autorisation au directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer ladite convention.

ATTENDU que le secteur Chameran nécessite une intervention plus intensive vu les difficultés vécues par les jeunes du secteur et les répercussions sur la population;

ATTENDU que la présente contribution financière permettra à l'organisme de poursuivre ses activités dans cette zone également visée par une revitalisation urbaine intégrée (RUI) et de maintenir les acquis au niveau du sentiment de sécurité de la population;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière annuelle de 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse) pour l'intervention de l'organisme dans le secteur Chameran pour 2022-2024;
- 2.- D'approuver la convention à cet effet;
- 3.- D'autoriser le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer ladite convention;

4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0283

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225115002 relatif à l'affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2021 au montant de 5 158 000 \$ de l'arrondissement Saint-Laurent et en autoriser le transfert entre les différents comptes de surplus. Considérer ce montant dans son entièreté comme un surplus libre, à l'usage de l'arrondissement.

ATTENDU la Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2021 et le renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2021 de la Ville de Montréal adoptée le 11 mai 2022 par le Comité exécutif et le 16 mai 2022 par le Conseil municipal;

ATTENDU qu'il n'y a pas de déficit accumulé au 31 décembre 2021;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'affecter le surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2021 de l'arrondissement Saint-Laurent au montant de 5 158 000 \$ et en autoriser son transfert entre les différents comptes de surplus par ordre de priorité, à savoir :

1. Le comblement du déficit cumulé au 31 décembre 2021 en fonction du plan de remboursement adopté par le conseil d'arrondissement;
2. Le comblement, jusqu'à concurrence de 50 % du budget annuel d'enlèvement de la neige de l'arrondissement, de la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement à partir des surplus dégagés de cette activité. La somme allouée à la création de cette réserve ne peut dépasser le surplus de gestion établi;
3. Le comblement, jusqu'à concurrence de 100 % du budget annuel (estimé des coûts 2021), d'une réserve dédiée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail » à partir des surplus dégagés de ce poste budgétaire. La somme allouée à la création de cette mesure ne peut dépasser le surplus de gestion établi;
4. Le comblement, jusqu'à concurrence de 1,5 % du budget annuel de l'arrondissement, de la réserve pour imprévus, dans la mesure où il existe un solde disponible.

Tout solde du surplus de gestion de 2021, déterminé pour l'arrondissement, est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement pour se doter d'une marge de manœuvre ou combler certains besoins.

ADOPTÉ.

CA22 08 0284

Soumis sommaire décisionnel numéro 1227433001 relatif à l'utilisation du Fonds de roulement pour la réalisation de plusieurs projets liés au programme décennal d'immobilisation pour l'année 2022.

ATTENDU que dans son Programme décennal d'immobilisation 2022-2031, l'arrondissement a planifié pour l'année 2022, la mise aux normes de son système informatique, ainsi que la réalisation de plusieurs autres projets qui, eux aussi, ont également été retenus au budget d'immobilisation de l'arrondissement qui seront tous financés à même son Fonds de roulement;

ATTENDU que la liste des projets ainsi que le coût net associé à chaque projet prévu au PDI 2022-2024 est insérée au sommaire décisionnel;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser, pour l'exercice financier 2022, l'utilisation du Fonds de roulement pour la réalisation de plusieurs projets liés au programme décennal d'immobilisation.

ADOPTÉ.

CA22 08 0285

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225115003 relatif au dépôt du rapport faisant état de la reddition de compte et du partage des excédents pour l'activité concernant le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée pour l'année 2021

ATTENDU que la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, permet que des services inter-unités soient rendus par une unité d'affaires pour le compte d'une ou plusieurs autres unités;

ATTENDU que l'arrondissement a offert des services de colmatage mécanisé de nids-de-poule à quatre arrondissements de sa zone et que ces services sont réalisés selon une entente établie avec les arrondissements partenaires, à savoir : Ahuntsic-Cartierville, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro et Villeray-Saint-Michel-Parc Extension;

ATTENDU que l'arrondissement Saint-Laurent aura un ajustement de 209 153 \$ dans ses surplus de gestion 2022, et que ce montant sera distribué entre les arrondissements partenaires, tel de précisé au tableau « Répartition du surplus » inséré au sommaire décisionnel;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De prendre connaissance du rapport faisant état de la reddition de compte et du partage des excédents pour l'activité concernant le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée pour l'année 2021;
- 2.- D'autoriser la distribution, telle que détaillé au tableau « Répartition du surplus » inséré au sommaire décisionnel, de l'ajustement au montant de 267 207 \$ mentionné aux surplus de gestion 2021 de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA22 08 0286

Soumis sommaire décisionnel numéro 1220664004 relatif à l'octroi d'une commandite à la Congrégation Beth Ora au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants.

ATTENDU que l'Hôpital de Montréal pour enfants est l'un des deux seuls hôpitaux pédiatriques à Montréal et qu'il dessert les jeunes patients de Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une commandite de 500 \$ à la Congrégation Beth Ora au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0287

Soumis sommaire décisionnel numéro 1226747001 relatif à l'octroi d'une contribution financière totalisant 600 \$ à être répartie entre trois résidents de Saint-Laurent, pour leur participation aux Championnats canadiens des Maîtres-Nageurs qui se sont déroulés à Québec du 20 au 22 mai 2022.

ATTENDU que cette demande est conforme à la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent* en regard à l'élite locale;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 200 \$ à chacun des trois résidents de Saint-Laurent, pour un total de 600 \$, pour leur participation aux Championnats canadiens des Maîtres-Nageurs, qui se sont déroulés à Québec du 20 au 22 mai 2022;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0288

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229415012 visant à autoriser un règlement à l'amiable pour 135 670,50 \$, taxes incluses, payable en faveur de la demanderesse D.F.S. inc. dans son action intentée contre la Ville de Montréal et relativement à la prestation de services professionnels dans le cadre du projet de réhabilitation de la maison Robert-Bélanger.

ATTENDU la demande introductive d'instance amendée déposée le 13 mai 2022 à la Cour Supérieure du district de Montréal (dossier 500-17-118192-213) par la demanderesse D.F.S. inc. dans son action intentée contre la Ville de Montréal;

ATTENDU que les parties impliquées à l'action ont convenu de régler à l'amiable le présent litige pour un montant de 135 670,50 \$, taxes incluses;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver la proposition de règlement hors Cour;
- 2.- D'autoriser le Service des affaires juridiques à signer la quittance complète et finale d'un règlement à l'amiable représentant un montant de 135 670,50 \$, taxes incluses, à être payé à D.F.S. inc, relativement à l'action intentée par D.F.S. inc. contre la Ville de Montréal (dossier 500-17-118192-213) concernant la prestation de services professionnels dans le cadre du projet de réhabilitation de la maison Robert-Bélanger.
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel, le cas échéant.

ADOPTÉ.

CA22 08 0289

Prendre acte du dépôt de la nouvelle déclaration des intérêts pécuniaires de madame Annie Gagnier, conseillère d'arrondissement, district Norman-McLaren (sommaire décisionnel 1213984017).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte du dépôt de la nouvelle déclaration des intérêts pécuniaires de madame Annie Gagnier, conseillère d'arrondissement de Saint-Laurent, district Norman-McLaren.

Après avoir pris connaissance du document, le Conseil prie le secrétaire d'en transmettre copie à la Direction du greffe et de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA22 08 0290

Dépôt par la directrice d'arrondissement des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs et ses amendements (sommaire décisionnel 1223984008).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 2 et le 21 juin 2022, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs et ses amendements.

Après avoir pris connaissance des rapports, le Conseil prie le secrétaire de les déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA22 08 0291

Soumis sommaire décisionnel numéro 1226275004 visant à autoriser une dérogation au règlement sur les tarifs et à accorder une gratuité d'une valeur de 1 870 \$ à Culturel association des Tamouls Québec pour l'organisation de la 31^e édition des journées d'athlétisme.

ATTENDU que Culturel association des Tamouls Québec, organisme sans but lucratif au service de la communauté tamoule montréalaise, souhaite organiser la 31^e édition des journées d'athlétisme au parc Marcel-Laurin les 30 et 31 juillet 2022;

ATTENDU que l'association sollicite l'arrondissement afin d'obtenir la gratuité pour l'utilisation de nos installations et la surveillance lors de la tenue de cet événement;

ATTENDU que le soutien de l'arrondissement en offrant la gratuité permettra à Culturel association des Tamouls Québec de tenir l'événement pour la communauté tout en réduisant les coûts qui s'y rattachent;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la gratuité d'une valeur de 1 870 \$ à Culturel association des Tamouls Québec pour l'utilisation de nos installations, et plus particulièrement la piste d'athlétisme et le terrain de soccer numéro 10, ainsi que la surveillance lors des journées d'événement, à savoir les 30 et 31 juillet 2022;
- 2.- D'autoriser une dérogation au Règlement numéro RCA22-08-1 sur les tarifs afin de soutenir et permettre la tenue de ladite compétition;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel, le cas échéant.

ADOPTÉ.

CA22 08 0292

Soumis sommaire décisionnel numéro 1226322003 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située aux 2355-2365, rue des Équinoxes dans la zone H08-021 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'une habitation multifamiliale isolée en empiétant dans la marge arrière et dont la distance de la construction souterraine apparente ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 6. b) du procès-verbal de la séance tenue le 6 avril 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20220401);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 8 juin 2022 dans le journal Métro - Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située aux 2355-2365, rue des Équinoxes dans la zone H08-021 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction d'une habitation multifamiliale isolée en empiétant dans la marge arrière et dont la distance de la construction souterraine apparente ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 6 avril 2022.

ADOPTÉ.

CA22 08 0293

Soumis sommaire décisionnel numéro 1223768003 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 9191, boulevard Cavendish dans la zone B15-141 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser une enseigne dont la superficie ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5 a) du procès-verbal de la séance tenue le 8 juin 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20220602);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 8 juin 2022 dans le journal Métro - Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 9191, boulevard Cavendish dans la zone B15-141 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser une enseigne dont la superficie ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 8 juin 2022.

ADOPTÉ.

CA22 08 0294

Soumis sommaire décisionnel numéro 1223768004 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 870, rue Deguire dans la zone H13-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser la localisation d'un bâtiment accessoire dont la distance par rapport à la limite latérale ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5 c) du procès-verbal de la séance tenue le 8 juin 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20220603);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 8 juin 2022 dans le journal Métro - Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 870, rue Deguire dans la zone H13-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser la localisation d'un bâtiment accessoire dont la distance par rapport à la limite latérale ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 8 juin 2022.

ADOPTÉ.

CA22 08 0295

Soumis sommaire décisionnel numéro 1223768005 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 905, rue Roy dans la zone H16-014 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'une habitation bifamiliale isolée dont la localisation du garage en pente et la largeur de l'allée véhiculaire ne respectent pas toutes normes applicables.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter cette demande de dérogation mineure à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA22 08 0296

Soumis sommaire décisionnel numéro 1223768002 relatif à une demande d'usage conditionnel concernant le bâtiment industriel situé au 3537-3591, rue Ashby dans la zone I17-007 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ses amendements et ayant pour objet d'autoriser « l'usage bureau » au deuxième étage.

ATTENDU qu'à l'item 4 a) du procès-verbal de la séance tenue le 8 juin 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cet usage conditionnel en vertu des dispositions du règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels et ses amendements (dossier : UC - 20220501);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cet usage conditionnel a été dûment convoquée le 8 juin 2022 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente demande d'usage conditionnel;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder un usage conditionnel, en vertu des dispositions du règlement numéro RCA06-08-0020 et ses amendements, pour le bâtiment industriel situé au 3537-3591, rue Ashby dans la zone I17-007 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ses amendements, ayant pour objet d'autoriser « l'usage bureau » au deuxième étage, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 8 juin 2022.

Les travaux donnant effet à cet usage conditionnel doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA22 08 0297

Le règlement numéro RCA08-08-0001-150 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1227602002).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2022, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-150 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA22 08 0298

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-151 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1229299002).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-151 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA22 08 0299

Le règlement numéro RCA08-08-0001-152 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1219299001).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2022, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-152 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA22 08 0300

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-153 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1226322004).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-153 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique qui se tiendra le 2 août 2022, à 19 h, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA22 08 0301

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-153 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin de modifier la limite de la zone I04-012 à même la zone I04-010.

(1226322004 - RCA08-08-0001-153)

ADOPTÉ.

CA22 08 0302

Soumis sommaire décisionnel numéro 1224378006 relatif à l'ordonnance OCA878-1 visant à modifier les limites de vitesse sur certaines rues de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU le règlement numéro 878 et suivants sur la sécurité routière;

ATTENDU l'article 116 du règlement numéro 878 et suivants sur la sécurité routière qui stipule que le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, désigner les chemins ou parties de chemin public visés par une limite de vitesse spécifique;

ATTENDU les articles 105, 130 et 142, ainsi que l'article 47 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4) et l'article 2 du Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);

ATTENDU l'article 626(4) du Code de la sécurité routière (chapitre C-24.2);

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. D'adopter l'ordonnance numéro OCA878-1 afin de modifier des limites de vitesse sur les rues et tronçons de rues, mentionnés plus haut, de l'arrondissement de Saint-Laurent :
 - a. Modifier le règlement 878 sur la sécurité routière par le remplacement de l'Annexe G « Plan des limites de vitesse » par l'Annexe G jointe au présent règlement;
 - b. Modifier le règlement 878 sur la sécurité routière par le remplacement de l'Annexe B « Signalisation » par l'Annexe B jointe au présent règlement.
2. D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel, le cas échéant.

ADOPTÉ.

CA22 08 0303

Le règlement numéro 944-9 modifiant le règlement numéro 944 sur la distribution et le prix de l'eau est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel 1223679002).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 7 juin 2022, un projet de règlement numéro 944-9, modifiant le règlement numéro 944 sur la distribution et le prix de l'eau, a été présenté et déposé (CA22 080253);

ATTENDU qu'à cette même séance, la conseillère Annie Gagnier a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé le règlement numéro 944-9 modifiant le règlement numéro 944 sur la distribution et le prix de l'eau (CA22 080254);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le règlement numéro 944-9 modifiant le règlement numéro 944 sur la distribution et le prix de l'eau.

ADOPTÉ.

CA22 08 0304

Le règlement numéro RCA22-08-1-1 modifiant le règlement numéro RCA22-08-1 sur les tarifs est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel 1222839004).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 7 juin 2022, un projet de règlement numéro RCA22-08-1-1, modifiant le règlement numéro RCA22-08-1 sur les tarifs, a été présenté et déposé (CA22 080255);

ATTENDU qu'à cette même séance, la conseillère Annie Gagnier a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé le règlement numéro RCA22-08-1-1 modifiant le règlement numéro RCA22-08-1 sur les tarifs (CA22 080256);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA22-08-1-1 modifiant le règlement numéro RCA22-08-1 sur les tarifs.

ADOPTÉ.

CA22 08 0305

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214040 visant à autoriser la création et l'abolition de postes à la Section des inspections de la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU que la transformation de l'organisation du travail au sein de la division des permis et inspection, la révision des tâches, des procédures et des processus de travail a mené à revoir la composition de l'équipe;

ATTENDU que le besoin de renforcer le soutien technique, la coordination du travail du personnel d'inspection et d'assurer le suivi des nouvelles directives, règlements et façons de

faire actuellement en place nous pousse à revoir le présent modèle pour y intégrer un rôle d'inspecteur principal du cadre bâti et que l'intégration de cette nouvelle fonction permettra de mobiliser les énergies et d'améliorer le rendement, les connaissances et la prise en charge du personnel;

ATTENDU que la création d'un poste d'agent de bureau additionnel permettra de soutenir cette transformation en libérant les inspecteurs de certaines tâches administratives, favorisant une augmentation de la présence des inspecteurs sur le terrain et permettant une meilleure prise en charge des besoins de l'arrondissement;

ATTENDU que l'abolition des postes vacants de préposé à l'inspection (poste : 70548 – emploi : 721670) et d'inspecteur du cadre bâti (poste : 64540 – emploi : 721750) permettra de financer cette transformation;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'abolir un poste vacant d'inspecteur du cadre bâti (poste : 64540 – emploi : 721750) à la Section des inspections de la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
- 2.- De créer, à la Section des inspections de la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, un poste permanent d'inspecteur principal du cadre bâti (poste : à créer - emploi : 721760 – SBA : XX8600);
- 3.- D'abolir un poste vacant de préposé à l'inspection (poste : 70548 – emploi : 721670) à la Section des inspections de la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises,
- 4.- De créer, à la Section des inspections de la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, un poste permanent d'agent de bureau additionnel (poste : à créer - code d'emploi: 792820 - SBA : XX8600);
- 5.- D'imputer la dépense, le cas échéant, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0306

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214042 visant à autoriser la création et l'abolition d'un poste col blanc à la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU le récent départ à la retraite de l'employé titulaire du poste de commis-gestion documentaire;

ATTENDU que la Direction des services administratifs et du greffe souhaite uniformiser certains de ses postes sous un seul titre d'emploi soit celui de technicien en gestion de document et archives;

ATTENDU que la Direction des services administratifs et du greffe désire profiter de cette opportunité afin de procéder à l'harmonisation de sa structure de postes;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'abolir le poste permanent de commis- gestion documentaire II - St-Laurent (poste : 86794 – emploi : 710740 – SBA : 363631) à la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Saint-Laurent,
- 2.- De créer, à la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Saint-Laurent, un poste permanent de technicien en gestion de documents et archives (poste : à créer – emploi : 742330, SBA : XX8600 - clé comptable: 304701-01401);
- 3.- D'imputer la dépense, le cas échéant, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0307

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214039 visant à autoriser la création d'un poste de contremaître horticulture et parcs et l'abolition d'un poste de contremaître d'arrondissement voirie parcs à la Section horticulture et parcs de la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste permanent de contremaître d'arrondissement voirie et parcs (poste : 74505, emploi : 221430, SBA : 311926) est vacant depuis le départ de son titulaire;

ATTENDU qu'afin de mieux répondre aux besoins organisationnels de la Section horticulture et parcs, nous recommandons l'abolition du poste permanent de contremaître d'arrondissement voirie et parcs et la création d'un poste permanent de contremaître horticulture et parcs (emploi: 213470 - SBA XX8600);

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'abolir un poste permanent de contremaître d'arrondissement voirie parcs (poste : 74505 – emploi : 221430 – SBA : 311926 - clé comptable : 304719-07165) à la Section horticulture et parcs de la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics;
- 2.- De créer, à la Section horticulture et parcs de la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics, d'un poste permanent de contremaître horticulture et parcs (Budget 2022 - poste : à créer - emploi : 213470 – SBA : XX8600 - clé comptable : 304719-07165);
- 3.- D'imputer la dépense, le cas échéant, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0308

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214041 relatif à la nomination d'une secrétaire d'unité administrative à la Section de l'aréna et installations extérieures de la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de secrétaire d'unité administrative à la Section de l'aréna et installations extérieures de la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

ATTENDU que l'affichage du concours SLA-22-VPERM-791930-43848 a été effectué du 19 au 28 avril 2022, sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Diana Bezvolev (matricule 100285383) au poste de secrétaire d'unité administrative (poste : 43848 – emploi : 791930 – SBA : 266263 - Clé comptable: 304727-07141) à la Section de l'aréna et installations extérieures de la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

Son entrée en fonction se fera à une date ultérieure à être déterminée.

ADOPTÉ.

CA22 08 0309

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214043 relatif à la nomination d'un technicien développement d'application bureautique à la Section des infrastructures et des opérations informatiques de la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste permanent de technicien en développement d'application en bureautique a été laissé vacant à la suite au départ de son détenteur;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste permanent de technicien développement d'application bureautique à la Section des infrastructures et des opérations informatiques de la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU que l'affichage du concours a été effectué du 26 mai au 1^{er} juin 2022 (SLA-22-VPERM-732880-55748) sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Amoros-Ampère Nguimfack Wouamba (matricule 100282675) au poste permanent de technicien développement d'application bureautique (poste : 55748 – emploi : 732880 – SBA : 266171 - Clé comptable : 304753-01303) à la Section des infrastructures et des opérations informatiques de la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Saint-Laurent, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

Son entrée en fonction se fera à une date ultérieure à être déterminée.

ADOPTÉ.

CA22 08 0310

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214044 relatif à la nomination d'une technicienne en gestion de documents et archives à la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste permanent de commis- gestion documentaire II - St-Laurent (code d'emploi : 710740) a été laissé vacant à la suite du départ de son détenteur;

ATTENDU qu'afin de pourvoir le poste de technicien en gestion de documents et archives un affichage a été effectué du 25 avril au 4 mai 2022 (concours: SLA-22-VPERM-742330-86794) sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Maria Begazo (matricule: 100171522) au poste de technicienne en gestion de documents et archives (poste permanent à créer – emploi : 742330 – SBA : XX8600 - Clé comptable: 304701-01401) à la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Saint-Laurent, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

Sa nomination permanente entrera en vigueur à une date ultérieure à déterminer.

ADOPTÉ.

CA22 08 0311

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214033 relatif à la nomination d'un contremaître métiers à la Section entretien des bâtiments et conciergerie, de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste de contremaître métiers à la Section entretien des bâtiments et conciergerie a été laissé vacant à la suite du départ de son titulaire le 4 juin 2022;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement des postes de contremaître métiers à la Section entretien des bâtiments et conciergerie, de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics;

ATTENDU le concours tenu sous la juridiction du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal (SLA-22-CONC-213480-41527);

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer, monsieur Haig Shahbazian (matricule : 100331852), au poste de contremaître métiers (emploi : 213480 – poste : 41527 – SBA : 266191 - clé comptable : 304741-09008) à la Section entretien des bâtiments et conciergerie, de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics. Sa nomination sera effective à compter du 16 juillet 2022.

Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la *Politique de rémunération des cadres*.

ADOPTÉ.

CA22 08 0312

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214038 relatif à la nomination d'un chef de section - opérations travaux publics à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de chef de section - opérations travaux publics à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU qu'un concours s'est tenu sous la juridiction du Service des ressources humaines de la Ville de Montréal (SLA-22-CONC-216710-82135) et qu'il a été affiché du 7 avril au 13 mai 2022;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer, Alin Alexandru Bordeianu (matricule 100036259) au poste de chef de section - opérations travaux publics à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent (poste : 82135 – emploi : 216710 – SBA : 358628 – clé comptable: 304737-04121), à compter du 23 juillet 2022. Les conditions de travail sont celles prévues à la Politique de dotation de la Ville ainsi qu'à celles des cadres de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA22 08 0313

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214037 relatif au congédiement administratif d'un employé.

ATTENDU les manquements reliés à la prestation de travail de l'employé;

ATTENDU que l'employé ne répond pas aux exigences de son emploi;

ATTENDU la consignation des faits au dossier de l'employé;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner le congédiement administratif de l'employé portant le matricule numéro 100239650 rétroactivement au 3 juin 2022.

ADOPTÉ.

CA22 08 0314

Soumis sommaire décisionnel numéro 1223984007 relatif à la nomination d'un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 3 juillet au 5 novembre 2022.

ATTENDU l'article 14 du règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables, tel que modifié par le règlement numéro RCA03-08-0003.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. De nommer la conseillère Vana Nazarian à titre de mairesse suppléante pour la période du **3 au 14 juillet 2022** ainsi que du **1^{er} août au 5 novembre 2022**; et
2. De nommer le conseiller Aref Salem à titre de maire suppléant pour la période du **15 au 31 juillet 2022**.

ADOPTÉ.

CA22 08 0315

Dépôt du Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles.

Après avoir pris connaissance du Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA22 08 0316

Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro CA22 080134 adoptée lors de la séance ordinaire du 5 avril 2022, sommaire décisionnel numéro 1229415004 autorisant la signature d'une convention de services avec le Comité Écologique du Grand Montréal (CEGM) pour la gestion écologique du boisé du parc Marcel-Laurin pour l'année 2022.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de correction de la résolution numéro CA22 080134 adoptée lors de la séance ordinaire du 5 avril 2022, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA22 08 0317

Soumis, afin d'être nommé pour siéger sur le comité « Questions environnementales et développement durable » de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM).

ATTENDU que la FCM regroupe presque 2 000 petites et grandes municipalités, représentant plus de 90 % de tous les citoyens du pays. Avec ses membres, le FCM a obtenu des gains historiques à l'échelle fédérale – habilitant ainsi les élus municipaux à bâtir de meilleures vies;

ATTENDU que les solutions locales sont essentielles pour résoudre les défis nationaux et mondiaux;

ATTENDU qu'à titre d'ordre de gouvernement le plus proche de la vie des gens, les gouvernements municipaux comprennent les enjeux qui importent à leurs concitoyens et ils ont l'expertise requise pour obtenir des résultats;

ATTENDU qu'en tant que voix nationale des gouvernements municipaux, le FCM veille à ce que les villes et les collectivités soient bien outillées afin de créer un avenir plus prospère, agréable et durable;

ATTENDU qu'une partie importante du travail du Conseil d'administration de la FCM s'effectue par l'intermédiaire de ses comités permanents et de ses forums;

ATTENDU que selon les règlements administratifs et les politiques de gouvernance de la FCM, jusqu'à 30 membres de comités ne faisant pas partie du conseil d'administration peuvent être nommés pour siéger à certains comités et forums;

ATTENDU que les candidats doivent être un élu municipal en poste et un membre municipal en règle de la FCM;

ATTENDU que Alan DeSousa a été nommé président du Conseil du Fonds municipal vert de la Fédération Canadienne des Municipalités en mai 2022;

ATTENDU que l'arrondissement doit voter une résolution autorisant le maire Alan DeSousa à siéger au comité « Questions environnementales et développement durable » de la FCM et confirmant la volonté de l'arrondissement d'assumer les frais de participation de celui-ci aux comités permanents et aux forums de la FCM;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De confirmer que le maire Alan DeSousa est élu au conseil municipal de Saint-Laurent depuis 1990 et maire de Saint-Laurent depuis 2001;
 - 2.- De confirmer que l'arrondissement de Saint-Laurent assurera les frais de la participation (incluant transport, hôtel et nourriture) du maire Alan DeSousa au comité « Questions environnementales et développement durable » de la FCM;
 - 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières fournies, le cas échéant.
- ADOPTÉ.

CA22 08 0318

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 48

Les affaires nouvelles suivantes sont soumises à la présente séance :

Le **conseiller Aref Salem** se dit heureux d'avoir passé toute la journée avec sa fille Joya et se dit très fier de celle-ci. Elle a suivi son papa dans toutes les activités de celui-ci et cela tant à la mairie de Montréal, qu'à celle de l'arrondissement.

Il tient à dire publiquement au commandant Gauthier que Saint-Laurent se trouve très chanceux de l'avoir comme nouveau commandant du PDQ 7 et souligne que celui-ci a rapidement humanisé le travail de la police.

Il souligne qu'il y aura beaucoup d'activités dans les parcs cet été, et ce, dès le 29 juin. Il invite la population à venir rejoindre le conseil au parc Beudet pour l'ouverture officielle de la programmation estivale.

Il ajoute que le 1^{er} juillet est la fête du Canada, mais également la fête des déménagements au Québec et remarque qu'il y a toujours cette crise du logement qui reste encore très réelle pour 77 familles qui sont toujours sans logement. Il recommande de passer par le 311 et de parler avec les organismes communautaires qui peuvent apporter leur aide.

Enfin, il tient à souligner et souhaiter de belles fêtes aux musulmans qui célèbrent la fête de l'Aïd el-Kébir, le dimanche 10 juillet 2022 et la fête du Ra's as-Sana le samedi 30 juillet.

Le **conseiller Jacques Cohen** rappelle que pour donner suite aux nombreux déménagements du début juillet, il y aura des collectes pour les objets encombrants à deux occasions en juillet.

Il tient également à remercier le commandant Gauthier du PDQ 7 pour la qualité de son implication à la suite de son arrivée.

Il remercie les citoyens qui ont fait l'effort de se déplacer afin d'être présents au conseil de ce soir.

Il souhaite finalement un très bel été et une bonne fête du Canada à l'ensemble de la population.

La **conseillère Vana Nazarian** souligne qu'il n'y a pas de plus beau temps que l'été à Montréal et cela est d'autant plus vrai à Saint-Laurent. Elle invite les citoyens à profiter des installations et des programmes d'activités estivales.

La **conseillère Annie Gagnier** invite, avec ce début d'été, l'ensemble des citoyens à profiter des installations extérieures et, ce faisant, utiliser ces sorties pour faire des changements dans nos modes de déplacements, prendre le temps de vivre et prendre le temps de prendre son temps.

Le **maire Alan DeSousa** note la présence de Joya Salem qui a assisté à l'ensemble du conseil, et souhaite un bel été et de bonnes vacances à tous.

CA22 08 0319

La deuxième période de questions du public débute à 21 h 58.

Aucune question n'a été posée.

CA22 08 0320

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 22 h 00.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 août 2022.
